

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt le onze décembre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Wolschheim régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GITZ Maire

Sous la présidence de M. Jean-Marc GITZ Maire

Etaient présents : MM. : Claude BOEHM 1er adjoint, Martine ADLOFF 2<sup>ème</sup> adjointe, Frédéric MEHL 3<sup>ème</sup> adjoint, Yannick BRUHL, Martin KAUFF, Doris LOTZ, Yannick MERZ, Michèle RICHERT, Véronique WENDLING, Gaëtan VIX.

**ORDRE DU JOUR**

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 08 octobre 2020
3. DECISION MODIFICATIVE
4. ACQUISITION EN COMMUN D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE VIRUS COVID 19
5. PROPOSITION DE CONTRIBUTION DES CONSEILS MUNICIPAUX A LA CONCERTATION PREALABLE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DE L'ENTREPRISE KUHN SAS ET A LA MISE EN COMPTABILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME
6. RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

**N°027/2020 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur Yannick MERZ.

**N°028/2020 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 08 OCTOBRE 2020**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 octobre 2020.

**N°029/2020 DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

+ 2 500 € au compte 6531 (indemnités) en réduction du compte 60621 (combustibles).

**N°030/2020 ACQUISITION EN COMMUN D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE VIRUS COVID 19**

Le Maire rappelle que, dans le cadre des actions engagées depuis le printemps 2020 pour la lutte contre le virus COVID 19, des mesures d'urgence ont été prises par les pouvoirs publics pour protéger la population.

Dans ce contexte, le Département du Bas-Rhin, a fourni deux masques réutilisables, par habitant, dont l'un pris en charge par le Département et l'autre à payer par le bloc communal (Communes et Communauté de Communes). Au niveau de la ComCom du Pays de Saverne, il a été décidé en Conseil de Communauté de répartir à hauteur de 50% entre les Communes et la ComCom, le coût net du second masque.

Parallèlement, la Communauté de Communes du Pays de Saverne a initié, de concert avec nombre de ses partenaires publics habituels, d'acheter des compléments d'équipements de protection individuels en commun avec ses Communes membres volontaires et des syndicats intercommunaux du territoire.

La Commune de Wolschheim a participé à cette opération.

La crise sanitaire s'inscrivant dans la durée, la Communauté de Communes a proposé de constituer un stock tampon d'équipements pour, d'une part, répondre à ses besoins propres, et d'autre part, pour permettre à ses Communes et EPCI partenaires de se réapprovisionner en bénéficiant de «l'effet masse» qui conduit à obtenir des prix plus avantageux.

Il a été convenu que la Communauté de Communes coordonnera les achats et refacturera aux collectivités et groupements servis le matériel fourni au prix de revient coûtant qui s'entend prix d'achat diminué des aides externes éventuelles.

Pour procéder à la facturation de la part incombant aux Communes, la ComCom leur soumet l'adoption de la convention, dont le projet est joint en annexe, qui a pour objectif :

1. d'entériner les achats passés, tant dans les modalités opérationnelles que dans les modalités de financement.
2. de valider ces mêmes principes pour les achats futurs.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter cette convention et de l'autoriser à signer l'acte ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE cette convention

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

### **N°31/2020 PROPOSITION DE CONTRIBUTION DES CONSEILS MUNICIPAUX A LA CONCERTATION PREALABLE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DE L'ENTREPRISE KUHN SAS ET A LA MISE EN COMPTABILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME**

Nous, membres du Conseil Municipal de Wolschheim, réunis le 11 décembre 2020, souhaitons apporter notre contribution à la concertation préalable publique portant sur le projet d'extension de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie à Monswiller et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT et PLU) nécessaire à la réalisation de ce projet.

L'entreprise KUHN SAS et le syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau se sont engagés de manière commune dans l'organisation d'une concertation préalable, sous l'égide de garants de la Commission nationale du débat public.

Dans le cadre de son développement et de son ancrage sur le territoire, le groupe KUHN SAS (5000 salariés, 2000 dans notre bassin d'emplois), leader mondial des équipements agricoles tractés, dont le siège mondial est situé à Saverne, oriente son développement autour de 3 priorités :

- renforcer sa présence sur les marchés matures,
- être un acteur majeur dans les pays émergents,
- développer l'innovation.

KUHN SAS projette ainsi d'investir sur notre territoire :

- créer un atelier de fabrication des nouvelles familles de produits innovants,
- développer le centre logistique KUHN Parts,
- créer un centre de mécano-soudure de grands ensembles,
- créer un centre de recherche & développement (essais, prototypes, développements, électronique).

Son besoin d'implantation comprend :

- le besoin de 40 ha d'un seul tenant pour un déploiement des nouvelles unités,
- la proximité avec le site existant et avec son siège pour une efficacité de l'organisation et des processus de l'entreprise,
- l'accessibilité facilitée par la proximité avec l'échangeur autoroutier,
- des accès avec des gabarits suffisants pour les poids lourds.

Ce besoin ne laisse comme unique possibilité que le défrichage de parcelles boisées situées au Sud du site de la Faisanderie (34 ha).

En l'état actuel des prévisions, les travaux pourraient commencer en 2024.

Le projet d'extension de KUHN SAS est vital pour l'économie et l'emploi sur notre bassin de vie.

Il permettra la création de centaines d'emplois directs sur 10 ans, y compris des emplois à forte valeur ajoutée (une centaine d'ingénieurs R&D), sans compter les emplois indirects auprès de ses sous-traitants.

Le territoire bénéficiera aussi de retombées directes pour l'économie régionale liées à l'injection d'un montant de travaux important, dont une partie concernera les activités de génie civil et les aménagements paysagers (100 millions d'euros auront été investis sur la ZA de la Faisanderie en 20 ans); et de retombées induites liées aux services et équipements rendus nécessaires par les nouveaux emplois directs créés.

Sur le plan de l'environnement, nous saluons la responsabilité de l'entreprise qui accompagne ce projet industriel majeur de mesures d'évitement, de réduction et de compensation en faveur de la biodiversité et du bien-être de la population.

Nous rappelons que la parcelle forestière concernée par le déclassement et le projet industriel ne concerne que 6 % de la forêt de protection, soit 34 ha. En compensation, 53 ha du massif du Vogelgesang à Steinbourg ont déjà été classés en forêt de protection, présentant ainsi un gain de 20 ha.

Sur les 34 ha de foncier concerné par le projet industriel, 26 ha seront défrichés, permettant le maintien des principales zones à enjeux écologiques majeurs sur le site.

En complément de cet évitement, des mesures de réductions de l'impact du défrichement sont prévues (abris ou gîtes artificiels pour la faune, gestion écologique des habitats dans la zone, adaptation de la période des travaux : respect du calendrier biologique des espèces présentes• plantation sur l'emprise du projet) ainsi que des mesures de compensations forestières et environnementales.

Pour autoriser cette extension sur le site de la Faisanderie, nous nous engageons à faire évoluer le SCOT de la Région de Saverne dans deux orientations : l'une sur l'enveloppe foncière à vocation économique de la Communauté de communes du Pays de Saverne, l'autre sur la trame verte et bleue. Nous saluons également le souci de transparence, d'information et d'écoute du public sur le projet dans le cadre de la concertation préalable,

C'est pourquoi nous apportons notre soutien plein et entier au projet d'extension du site industriel de KUHNSAS sur le site de la Faisanderie de Monswiller.

## **N°032/2020 RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE**

Suite au renouvellement du Bureau de l'Association Foncière pour une durée de six ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer cinq personnes (trois titulaires, deux suppléants).

**TITULAIRES :**  
M. Claude BOEHM domicilié 14 Grand'Rue à Wolschheim  
M. Martin KAUFF domicilié 20 impasse Hofmatt à Wolschheim  
M. Gaëtan VIX domicilié 1 chemin des Vergers à Wolschheim

**SUPPLEANTS :**  
Mme Martine ADLOFF domiciliée 10 rue du Wangenberg à Wolschheim  
M. Frédéric MEHL domicilié 3 rue du Wangenberg à Wolschheim

La séance est levée à vingt et une heure trente minutes.  
Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Jean-Marc GIZ  
Maire

Jean-Claude BOEHM  
1er adjoint,

Martine ADLOFF  
2ème adjointe,

Frédéric MEHL  
3<sup>ème</sup> adjoint,

Yannick BRUHL  
Conseiller,

KAUFF Martin,  
Conseiller,

Doris LOTZ  
Conseillère,

Yannick MERZ  
Conseiller,

Gaëtan VIX  
Conseiller,

Michèle RICHERT  
Conseillère,

Véronique WENDLING.  
Conseillère.